

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 978

16 avril 2012

SOMMAIRE

Adsec S.A.	46943	Kerstin S.à r.l.	46934
b o à solutions/associates S.A.	46934	Kiwi II Management Company S.A.	46943
Calmena Luxembourg Holding	46939	Kiwi II Management Company S.A.	46943
Centuria Holding Lux 2 S.à r.l.	46944	Konzept Peak GP Holding Secs	46906
Greenvest S.A.	46902	KPI III S.à r.l.	46944
Greenvest S.A.	46906	KPI II S.à r.l.	46943
Greenvest S.A.	46905	KPI I S.à r.l.	46943
Greenvest S.A.	46898	Krutbacken S.à r.l.	46938
Greenvest S.A.	46898	Leading Light Company S.à r.l.	46944
Groupement de Désossage Européen S.A.	46906	Les Baronnie d'Armagnac S.A.	46927
Groupement de Désossage Européen S.A.	46906	Lombardini International S.A.	46912
Groupement de Désossage Européen S.A.	46906	Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	46944
HAUSMAN et Co S.à.r.l.	46915	Milarc Investment Fund S.A.	46907
Hausman Invest S.A.	46912	MYA Investments Sp. z.o.o., Luxembourg Branch	46938
HCTM Group S.A.	46915	Name Drop Sàrl	46931
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II	46917	Noble Carl Norberg S.à r.l.	46898
Holiday International Country Club S. à r.l.	46916	Promvest S.A.	46916
HWB Capital Management S.A.	46916	Quantum Yachts S. à r.l.	46902
HWB Capital Management S.A.	46916	Rainbow Finance S.A.	46944
I.A.L. S.A.	46917	Roninvest S.A.	46898
IdéMa S.A.	46916	Roster Holdings S.à r.l.	46927
IM Properties (Luxembourg) S.à r.l.	46910	Royale Neuve VI, S.à r.l.	46903
IMP S.à r.l.	46903	Rubus International S.à r.l.	46939
IncentiveMED International S.à r.l.	46927	Sanary Investments S.à r.l.	46934
Indigoweb S.à r.l.	46933	Silver Arrow S.A.	46915
JBBK Verwaltungs S.à r.l.	46939	sud-Design S.à r.l.	46907
JOCAN Spf S.A.	46933	Treno Finanz S.à.r.l.	46910
Kardam	46938	Vanadium Re S.A.	46912
Kardam	46942	VTS Group S.A.	46931
		Windgreen Invest S.A.	46930
		Ynformatique S.à r.l.	46927

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 83.193.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 09. April 2010

Beschluss:

3) Der Fiduciaire Sofinter, Luxembourg, wird für 2010 erneut das Mandat des Rechnungskommissars erteilt.

Référence de publication: 2012031854/10.

(120042014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Roninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 90, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 54.590.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2010 que les mandats des administrateurs-délégués, Monsieur Robert Rippinger et Madame Nicole Wanderscheidt, tous les deux demeurant 90, rue de Mamer, L-8081 Bertrange rue ont été prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012032010/13.

(120041710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 83.193.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. April 2008

Beschluss:

4) Der Fiduciaire Sofinter, Luxembourg, wird für 2008 erneut das Mandat des Rechnungskommissars erteilt.

Référence de publication: 2012031855/10.

(120042015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.689.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "NOBLE CARL NORBERG S.AR.L.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 29 September 2009, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 148.689, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2144 and dated 3 November 2009 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 20 September 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2649 and dated 3 December 2010.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Noble Drilling Leasing S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 148.690 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 February 2012.

The above mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 46,420,145 (forty-six million four hundred twenty thousand one hundred forty-five) shares of USD 5 (five United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the amendment of the objects clause of the Company;
3. Approval of the change of the structure of the board of directors of the Company;
4. Approval of the amendment of the signature powers to bind the Company;
5. Subsequent amendment of article 3., the first and third paragraphs of article 11., the seventh paragraph of article 12. and the first and second paragraphs of article 13. of the articles of association of the Company in order to reflect the amended corporate object of the Company, the new structure of the board of directors and the signature powers described in resolutions 2., 3. and 4. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the amendment of the Company's corporate object to accurately reflect the Company's commercial activity.

Third resolution:

It is resolved to approve the amendment of the structure of the Company's board of directors by removing the different classes of directors.

Fourth resolution:

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, so that the Company shall be bound by the joint signature of any two directors.

Fifth resolution:

As a consequence of the second, third and fourth resolutions above, it is resolved to amend accordingly article 3., the first and third paragraphs of article 11. (the other paragraphs remaining unchanged), the seventh paragraph of article 12. (the other paragraphs remaining unchanged) and the first and second paragraphs of article 13. (the other paragraphs remaining unchanged) of the Company's articles of association to read as follows:

Art. 3. “The Company's purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company may also acquire, operate and rent offshore drilling rigs and participate in all activities ancillary thereto. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfilment of its purpose.”

Art. 11. 1st paragraph. “The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their permanent place of work in Luxembourg”.

3rd paragraph. “The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.”

Art. 12. 7th paragraph. “The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.”

Art. 13. 1st paragraph. “The company shall be represented through the joint signatures of any two members of the board of directors.

2nd paragraph. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two members of the board of directors.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «NOBLE CARL NORBERG S.AR.L.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié daté du 29 septembre 2009, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.689, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2144 en date du 3 novembre 2009 (la «Société»), et dernièrement modifié par acte notarié du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2649 du 3 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Noble Drilling Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Unique») est dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 février 2012.

La procuration susmentionnée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé, représenté tel qu'évoqué plus haut, a demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Que les 46.420.145 (quarante-six millions quatre cent vingt mille cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification de la structure du conseil de gérance de la Société;
4. Modification des pouvoirs de signature pour engager la Société;
5. Modification en conséquence de l'article 3., du premier et du troisième paragraphe de l'article 11., du septième paragraphe de l'article 12. et du premier et deuxième paragraphe de l'article 13. des statuts de la Société, afin de refléter l'objet social modifié de la Société, la nouvelle structure du conseil de gérance et les pouvoirs de signature, tel que décrits dans les résolutions 2., 3. et 4. ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification de l'objet social de la Société pour refléter plus précisément l'activité commerciale de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification de la structure du conseil de gérance de la Société, en supprimant les différentes classes de gérants.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification des pouvoirs de signature de la Société, de sorte que la Société sera désormais être engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Cinquième résolution:

En conséquence des deuxième, troisième et quatrième résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 3., le premier et le troisième paragraphe de l'article 11. (les autres paragraphes restant inchangés), le septième paragraphe de l'article 12. (les autres paragraphes restant inchangés), et les premier et second paragraphes de l'article 13. (les autres paragraphes restant inchangés) de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3. «L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut également acquérir, exploiter et louer des plateformes pétrolières et participer à toutes les activités accessoires qui y sont liées. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Art. 11. 1^{er} paragraphe. «La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail unique et permanent au Luxembourg.»

3^e paragraphe. «Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par l'associé unique, qui déterminera leur rémunération et les termes. Les membres sont élus par majorité simple des parts présentes ou représentées.»

Art. 12. 7^e paragraphe. «Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.»

Art. 13. 1^{er} paragraphe. «La Société sera représentée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

2^e paragraphe. «Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ EUR 1.200,-(mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/9008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029972/205.

(120038830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Quantum Yachts S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.081.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Mars 2012.

Quantum Yachts S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Manager B

Référence de publication: 2012031997/15.

(120041987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 83.193.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. April 2006

Beschlüsse:

4) Der Fiduciaire Sofinter, Münsbach, wird für 2006 erneut das Mandat des Rechnungskommissars erteilt.

5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 verlängert.

Référence de publication: 2012031856/12.

(120042016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012032012/13.

(120042133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IMP S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered under number B159.669, incorporated on 1 March 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1279 of 14 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended several time and for the last time by deed of Maître Edouard DELOSCH, prenamed, on 21 September 2011, published in the Mémorial under number C-2825 of 18 November 2011.

The meeting appointed Mr Patrick SANTER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Mr Christophe BREGEON, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 2 February 2012.

III. It appears from the attendance list that all the shareholders representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. (i) increase of the issued share capital by an amount of two hundred forty-seven euros and fifty cents (EUR 247.50) from sixty-four thousand one hundred eighty-five euros (EUR 64,185) to sixty-four thousand four hundred thirty-two euros and fifty cents (EUR 64,432.50) by the creation and issue of two thousand four hundred seventy-five (2,475) shares (the "New Shares"), each with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10), subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of an amount of four thousand nine hundred fifty euros (EUR 4,950), of which two hundred forty-seven euros and fifty cents (EUR 247.50) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, and

(ii) consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of two hundred forty-seven euros and fifty cents (EUR 247.50) from sixty-four thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 64,185) to sixty-four thousand four hundred thirty-two euros and fifty cents (EUR 64,432.50) by means of the creation and issue of two thousand four hundred seventy-five (2,475) shares (the "New Shares"), each with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10).

The New Shares have been subscribed at a subscription price of four thousand nine hundred fifty euros (EUR 4,950).

The New Shares have been subscribed and paid in cash by Heritage Corporate Services (Malta) Limited pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment of the subscription price for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the amount of two hundred fortyseven euros and fifty cents (EUR 247.50) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

Consequently the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at sixty-four thousand four hundred thirty-two euros and fifty cents (EUR 64,432.50) divided into six hundred forty-four thousand three hundred twenty-five (644,325) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand fifty euros (EUR 1,050.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing persons hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes to the appearing persons, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de février.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale des associés de "IMP S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.669, constituée en date du 1^{er} mars 2011 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1279 du 14 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Edouard DELOSCH, précité, du 21 septembre 2011, publié au Mémorial numéro C-2825 du 18 novembre 2011.

L'Assemblée a désigné Monsieur Patrick SANTER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président. Monsieur Christophe BREGEON, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation comprenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux associés en date du 2 février 2012.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les associés représentant l'entière part du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est dûment constituée, remplit les conditions de quorum et peut valablement délibérer de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous:

1. (i) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept euros et cinquante centimes (EUR 247,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 64,185) à soixante-quatre mille quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 64.432,50) par la création et l'émission de deux mille quatre cent soixante-quinze (2.475) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en espèces d'un montant de quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.950), duquel deux cent quarante-sept euros et cinquante centimes (EUR 247,50) seront alloués au compte de capital de la Société et le solde sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société, et

(iii) modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept euros et cinquante centimes (EUR 247,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 64,185) à soixante-quatre mille quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 64.432,50) par la création et l'émission de deux mille quatre cent soixante-quinze (2.475) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix de souscription d'un montant de quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.950).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en espèces par Heritage Corporate Services (Malta) Limited conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par les comparants et le notaire soussigné et sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du paiement du prix de souscription de ces Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de deux cent quarante-sept euros et cinquante centimes (EUR 247,50) au compte de capital de la Société et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quatre mille quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 64.432,50) divisé en six cent quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq (644.325) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, Ch. Bregeon, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2012. Relation: DIE/2012/2219. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012029292/135.

(120038712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 83.193.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 08. April 2005

Beschluss:

4) Der Fiduciaire Sofinter, Münsbach, wird für 2005 erneut das Mandat des Rechnungskommissars erteilt.

Référence de publication: 2012031857/10.

(120042017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Konzept Peak GP Holding Secs, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.219.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle sur la notification enregistrée le 07 mars 2012 sous la référence L120037846 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, veuillez prendre note que le dénomination du gérant est la suivante:

- Konzept Peak GP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Konzept Peak GP S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012031894/17.

(120041901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 83.193.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 09. April 2004

Beschlüsse:

4) Die auslaufenden Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder werden bis 2006 verlängert.

5) Das Mandat als Rechnungskommissar für das Jahr 2004 wird erneut der Fiduciaire Sofinter, Münsbach, erteilt.

Référence de publication: 2012031858/11.

(120042018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031859/9.

(120041966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031860/9.

(120041967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031861/9.

(120041968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Milarc Investment Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 130.407.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 08.03.2012

Le Conseil d'Administration de la société MILARC INVESTMENT FUND S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social de l'administrateur FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012031942/16.

(120041548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

sud-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9264 Diekirch, 12, rue Pierre Olinger.

R.C.S. Luxembourg B 167.259.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Maria Fernanda SAIEG, architecte d'intérieur, née le 1^{er} février 1969 à San Miguel de Tucuman, Tucuman, Argentine, demeurant au 12, rue Pierre Olinger, L-9264, Diekirch, Grand Duché du Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'importation, l'exportation, le commerce en gros et en détail d'objets et accessoires design.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "SUD-DESIGN S.à r.l".

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, Madame Maria Fernanda SAIEG, prénommée.

La libération intégrale du capital social a été faite par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante qualifiée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Maria Fernanda SAIEG, architecte d'intérieur, née le 1^{er} février 1969 à San Miguel de Tucuman, Tucuman, Argentine, demeurant au 12, rue Pierre Olinger, L-9264, Diekirch, Grand Duché du Luxembourg.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 12, Rue Pierre Olinger, L-9264 Diekirch.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. F. Saieg, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1956. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012029528/147.

(120038638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Treno Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.871.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 24 Juin 2011

Il résulte d'une décision de l'Associé unique prise en date du 24 Juin 2011 que, Monsieur Jonathan BUESNEL, ayant son adresse professionnelle à Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St. Helier, Jersey CI, JE2 3AT, a démissionné de sa fonction de gérant A de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour Treno Finanz S.à r.l.

Référence de publication: 2012032074/15.

(120041530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "I.M. PROPERTIES PLC", with registered office at I.M. House, South Drive, Coleshill B46 1DF (United Kingdom), registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number 3456022,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 104311, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 17, 2004, published in the Mémorial C number 108 of February 5, 2005, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 17, 2007, published in the Mémorial C number 2900 of December 13, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on January 1st and ending on December 31st of each year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on December 1st, 2011 will end on December 31, 2011, and to amend subsequently article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 14. Accounting Year.** The Company's accounting year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty first day of December of each year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "I.M. PROPERTIES PLC", avec siège à I.M. House, South Drive, Coleshill B46 1DF (Royaume Uni), enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 3456022,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104311, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 108 du 5 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2900 du 13 décembre 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 prendra fin le 31 décembre 2011, et décide de modifier dès lors l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4774. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029909/80.

(120039009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Hausman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 154.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031862/10.

(120041540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.586.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 février 2012

Monsieur Romolo LOMBARDINI est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.
Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur

Référence de publication: 2012031920/18.

(120041456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Vanadium Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 156.967.

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANADIUM RE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, issue de la scission partielle de la société VANADIUM S.A., constatée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2663 du 4 décembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carmen IECLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de 10.500.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000.-EUR à 10.600.000,-EUR par l'émission de 5.250.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,-EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- 2.- Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels moyennant versement en numéraire.
- 3.- Création de deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B.
- 4.- Attribution des 265.000 actions de catégorie A et des 5.035.000 actions de catégorie B aux actionnaires.
- 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles rachetables et détermination de leurs droits.
- 6.- Modification de l'article 21 des statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,-EUR) à dix millions six cent mille euros (10.600.000,-EUR), par l'émission de cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée décide de réaliser cette augmentation de capital par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,-EUR).

Les cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) actions nouvelles ont été attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B et de les répartir en deux cent soixante-cinq mille (265.000) actions de catégorie A et en cinq millions trente-cinq mille (5.035.000) actions de catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les actions des différentes catégories aux actionnaires comme suit:

265.000 actions de catégorie A à TRIANDA LTD, Suite 3, Kirkstall Roads, Leeds, Royaume-Uni

5.035.000 actions de catégorie B à TRIANDA LTD, Suite 3, Kirkstall Roads, Leeds, Royaume-Uni

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix millions six cent mille euros (10.600.000,-EUR), représenté par cinq millions trois cent mille (5.300.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, et divisé de la façon suivante:

- deux cent soixante-cinq mille (265.000) actions ordinaires, dénommées actions de catégorie A, d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cinq millions trente-cinq mille (5.035.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de catégorie B, d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de chaque catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque catégorie d'actions dans la société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la catégorie A, restera attaché aux actions de la catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de

catégorie B, restera attaché aux actions de catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de catégorie B.

Le capital social de la société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de catégorie B sont remboursables par la société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les actions de catégorie B au plus tard le 30 juin 2025 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de catégorie B. Néanmoins, les actions de catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de catégorie B en date du 30 juin 2025, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la société disposera desdits fonds.

Les actions de catégorie B rachetées par la société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la catégorie d'actions en question de la société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de catégorie B ont droit à un dividende préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de catégorie A, les détenteurs des actions de catégorie B n'auront droit à aucun dividende préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de catégorie A est inférieur au montant du dividende préférentiel, le dividende préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1^{er} juillet 2011 les détenteurs des actions de catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois + 0,25% l'année, calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le dividende préférentiel).

Les détenteurs des actions de catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt et un des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de catégorie A n'ont pas droit à être remboursés de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions

de catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Antonio FERNANDES, Carmen IECLÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029560/154.

(120038690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

HAUSMAN et Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031867/10.

(120041541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

HCTM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031868/9.

(120041751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Silver Arrow S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.345.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 13 mars 2012

Le conseil d'administration décide de nommer KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2012, l'ancien réviseur externe KPMG AUDIT (n° B103590) avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ayant été radié en date du 17/10/2011.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012032020/18.

(120041747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

IdéMa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.742.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 mars 2012

Transfert du siège social de la société de 9A Rue de la Libération, L-8245 Marner à 53 Route d'Arlon, L-8211 Marner.
Fixation de l'adresse du siège social à 53 Route d'Arlon, L-8211 Marner.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012031873/11.

(120041825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Holiday International Country Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.499.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031869/9.

(120041874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

HWB Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 79.099.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 mars 2011.

Pour HWB Capital Management S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012031870/12.

(120041772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

HWB Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 79.099.

Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 22. Dezember 2011

Der Verwaltungsrat beschließt das Mandant von Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer für eine Periode von einem Jahr (Geschäftsjahr 2011/2012) zu verlängern.

Itzig, den 14. März 2012.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2012031871/12.

(120041805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Promvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 3 novembre 2011

- Les mandats d'Administrateurs de:

- * Monsieur Bart COCKX, employé, demeurant au Glabbeeksesteenweg 62, B-3390 TIELT WILGE,
- * Monsieur Raymond DAELEMANS, employé, demeurant au Stichelberg 44, B-1702 DILBEEK,
- * Luc SPIRITUS, pharmacien, demeurant au Steenbergestraat 48, B-3380 GLABBEEK
- * Monsieur Rudy DAELEMANS, administrateur, demeurant au Nieuwlaan 48, B-1701 DILBEEK

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société COVER & Co Sprl/BVBA, ayant son siège à Glabbeeksesteenweg 62, B-3390 TIELT WILGE est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour PROMVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012031993/21.

(120042034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

I.A.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 117.396.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme I.A.L S.A., dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite sous le numéro de RCS B117396

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2012032163/20.

(120042030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Highbridge Principal Strategies – Mezzanine Partners II, L.P., a Delaware limited partnership, duly formed and in good standing according to the records of the Secretary of State of the state of Delaware under the organisational number 5096134, having its registered office in the state of Delaware at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States, represented by its sole general partner Highbridge Principal Strategies Mezzanine Partners II GP, L.P., here represented by Linda Qeqeh, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, by virtue of a power of attorney given in New York, United States, on February 10th, 2012.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2012.

Subscription and payment

Highbridge Principal Strategies – Mezzanine Partners II, L.P., represented as stated above, subscribes for one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Faith Rosenfeld, director, born on December 22nd, 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.; and
 - Mr. Marcus Colwell, director, born on May 23rd, 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.

The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Robert van 't Hoefft, private employee, born on January 13th, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; and
- Ms. Sophie Simoens, private employee, born on February 15th, 1972 in Charleroi, Belgium, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Highbridge Principal Strategies – Mezzanine Partners II, L.P., un limited partnership dûment constitué conformément au registre du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware, inscrite sous le numéro 5096134, dont le siège social se situe dans l'Etat du Delaware à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, représenté par son unique general partner, Highbridge Principal Strategies Mezzanine Partners II GP, L.P., représenté par Linda Qeqeh, juriste, avec adresse professionnelle à 1820, rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis, le 10 février 2012.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir,

céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Highbridde Principal Strategies – Mezzanine Partners II, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Faith Rosenfeld, directeur, née le 22 décembre 1951 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Marcus Colwell, directeur, né le 23 mai 1962 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, employé, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; et

- Madame Sophie Simoens, employée, née le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: L. Qeqeh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2012. LAC/2012/7128. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028653/503.

(120037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

IncentiveMED International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 10, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 134.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031874/10.

(120041622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Roster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.034.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Manacor S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012032005/14.

(120042002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Les Baronnie d'Armagnac S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4630 Differdange, 67, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 89.828.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

LES BARONNIES D'ARMAGNAC S.A.

Référence de publication: 2012031914/11.

(120041612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Ynformatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 167.264.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Serge COLLARD, ingénieur, né le 9 mars 1951 à Verviers (Belgique), demeurant au 5, avenue Joseph Leonard, B-4900 Spa;

2. Monsieur Joffrey COLLARD, employé privé, né le 5 février 1988 à Verviers (Belgique), demeurant au 5, avenue Joseph Leonard, B4900 Spa;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. L'objet de la société est d'exercer l'activité de prestataire de service en tout genre et forains au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la location, l'installation et la gestion de matériel informatique ainsi que toute activité de conseil et de service informatique liés à l'utilisation et à la maintenance de ce matériel, ou encore le développement et la formation dans les domaines de l'informatique.

La société a également pour objet commerce de détail en autos et accessoires d'occasion, ainsi que l'activité de négociant de véhicules d'occasion.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «YNFORMATIQUE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance ou par la signature individuelle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Serge COLLARD, prénommé,	50 parts
Monsieur Joffrey COLLARD, prénommé,	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Serge COLLARD, prénommé, en qualité de gérant technique;

- Monsieur Joffrey COLLARD, prénommé, en qualité de gérant administratif.

3.- La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou par la signature individuelle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 17, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach.

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Collard, J. Collard, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2012. Relation: DIE/2012/2239. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012029578/170.

(120038709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Windgreen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 163.480.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions circulaires du 28 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal que la société iGREENs, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

La société CRITERIA Sàrl, située au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouvel administrateur de la société et terminera le mandat de son prédécesseur. Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse

professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agira en tant que représentant permanent de la société CRITERIA Sàrl.

Pour WINDGREEN INVEST SA

Référence de publication: 2012032110/15.

(120041771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de VTS GROUP S.A. (la "Société"), qui s'est tenue le 27 Février 2012, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mrs Hanna Siek-Zagórska en tant que membre du conseil de surveillance de la société avec effet au 26 Février 2012;
- d'accepter la démission de Mr Dominik Wisniewski en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 26 Février 2012;
- d'accepter la nomination de Mrs Hanna Siek-Zagorska née le 19 janvier 1978 à Gdynia, Pologne ayant son adresse professionnelle au ul. Luzycka 6b, 81-537 Gdynia, Poland, en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 27 Février 2012, son mandat expirera le 20 Décembre 2012

Luxembourg, le 8 Mars 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012032104/21.

(120041538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Name Drop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.230.

In the year two thousand twelve, the thirteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Name Drop SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 163.230 and having a share capital of USD 25,000 (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 27, 2011 under number 2616. The articles of association of the Company have not been amended since then.

There appeared:

FitFlop Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Eighth Floor, 6 New Street Square, London, EC4A 3AQ, and registered with the Companies House, under number 06436347 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Acknowledgment that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on August 26, 2011 and shall end on December 31, 2012;

(ii) Decision to close the first financial year of the Company as of January 1, 2012;

(iii) Acknowledgment and approval that any subsequent financial year of the Company shall start on January 2 of each year and end on January 1 of the following year; and

(iv) Amendment to article 13.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year specified under item (iii) above.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on August 26, 2011 and shall end on December 31, 2012.

The Sole Shareholder resolves to close the first financial year of the Company as of January 1, 2012.

Furthermore, the Sole Shareholder acknowledges and approves that any subsequent financial year of the Company shall start on January 2 of each year and end on January 1 of the following year. In light of the preceding decision, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the article of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ 13.1. The financial year begins on the second (2) of January of each year and ends on the first (1) of January of the following year.”

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the second financial year of the Company started on January 2, 2012 and will end on January 1, 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Name Drop SARL, une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 163.230 et disposant d'un capital social de USD 25.000 (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2011 numéro 2616. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

FitFlop Limited, une société (limited company) régie par les lois d'Angleterre, dont le siège social se situe à Eighth Floor, 6 New Street Square, Londres, EC4A 3AQ, inscrite au Companies House, sous le numéro 06436347 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Prise d'acte qu'en vertu de la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société le premier exercice social de la Société a commencé le 26 août 2011 et s'achèvera le 31 décembre 2012;

(ii) Décision de clôturer le premier exercice social au 1 janvier 2012;

(iii) Prise d'acte et approbation que tout exercice social à venir de la Société commencera le 2 janvier de chaque année et prendra fin le 1 janvier de l'année suivante; et

(iv) Modification de l'article 13.1 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social défini au point (iii) ci-dessus.

2. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique prend acte qu'en vertu de la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société a commencé le 26 août 2011 et s'achèvera le 31 décembre 2012.

L'Associé Unique décide de clôturer l'exercice social de la Société au 1 janvier 2012.

Par ailleurs, l'Associé Unique prend acte et approuve que tout exercice social à venir de la Société commencera le 2 janvier de chaque année et prendra fin le 1 janvier de l'année suivante. Au vu de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le deux (2) janvier de chaque année et se termine le premier (1^{er}) janvier de l'année suivante.»

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend acte que le deuxième exercice social de la Société a commencé le 2 janvier 2012 et s'achèvera le 1 janvier 2013.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7386. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029964/115.

(120039007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Gällewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 14/03/2012.

Référence de publication: 2012031880/10.

(120041922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

JOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031887/9.

(120041680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERSTIN S.à r.l.

Référence de publication: 2012031889/10.

(120041718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mars 2012

1. Le siège social a été fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. M. Henry WILSON a démissionné de son mandat de gérant A.
3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979 et M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SANARY INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012032032/18.

(120041698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

b o à solutions/associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 167.284.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Sébastien THIRY, manager, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération,
agissant en son nom personnel.
- 2.- Monsieur Jean-Claude STROTZ, manager, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération,
agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «b o à solutions/associates S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la consultance de projet immobilier, le conseil en immobilier, l'assurance qualité dans l'immobilier.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.-(trenteet-un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31.- (trente-et-un euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juillet à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs dont la signature obligatoire de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Tous mouvements financiers attenant à l'établissement bancaire en charge des comptes de la société «b o à solutions/associates S.A.» ne sont autorisés que sur signature exclusive de deux administrateurs, Monsieur Sébastien THIRY et Monsieur Jean-Claude STROTZ.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré au quart en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. Sébastien THIRY prénommé,	15.500	3.875	500
2. Jean-Claude STROTZ prénommé,	15.500	3.875	500
TOTAL:	31.000	7.750	1000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (Eur 7.750) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Claude STROTZ, manager, né à MontSaint-Martin (France) le 15 avril 1970, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.
L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Claude STROTZ, Président du Conseil d'Administration.
 - b) Monsieur Sébastien THIRY, manager, né à Villers-Semeuse (France) le 17 mars 1973, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.
 - c) Mademoiselle Christina RODRIGUES, employée privée, née à Avelar (Portugal) le 14 février 1973, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "PRESTASUD S. à r.l.", ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.975.
4. L'adresse de la société est fixée à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

5. Conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Monsieur Jean-Claude STROTZ préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la société.

6. La durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.Thiry, J.-C.Strotz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2012. Relation: EAC/2012/2970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029685/201.

(120038828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Krutbacken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.522.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 13 mars 2012

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérante de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 13 mars 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de classe B de la Société, avec effet au 13 mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Krutbacken S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012031896/17.

(120041883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Kardam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

—
Le siège social de l'associé unique est au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012031898/9.

(120041699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

MYA Investments Sp. z.o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.495.

—
Extrait des résolutions prises par l'organe de gestion

L'organe de gestion de la Succursale a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de représentant permanent de la Succursale et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil des représentants permanents de la Succursale se compose dorénavant comme suit:

- M. Karl Heinz Horrer

- M. Jens Höllermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mya Investments Sp.z.o.o., Luxembourg Branch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012032171/20.

(120041652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

La Société a été constitué suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 298 du 5 avril 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012032442/15.

(120042561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.475,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

EXTRAIT

L'associé de la Société "Permanent Investment Management Limited" a changé de dénomination et s'appelle désormais "The Trust Company (RE Services) Limited" ayant son siège social au Level 15, 20 Bond Street, Sydney NSW2000, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rubus International S.à r.l.

Référence de publication: 2012032006/14.

(120041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Calmena Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.919.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Calmena Luxembourg Holding, a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 21,788,250.- (twenty-one million seven hundred and eighty-eight thousand two hundred and fifty US Dollars), having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151.919 (the "Company").

There appeared:

1517310 Alberta Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 700, 333 – 7th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 2Z1, acting in its sole name and its own behalf, and also acting for and on behalf of its Luxembourg Branch, namely 1517310 Alberta Ltd. Luxembourg Branch, a branch having its registered address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 153.396 (the "Sole Shareholder");

here represented by Max Mayer, notary clerk, residing professionally at Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration together with the attendance list, which, having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole shareholder, as well as by the notary, will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The notary stated that according to the attendance list, the 20,840,000 (twenty million eight hundred and forty thousand) ordinary shares representing all of the voting shares in the share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of class B mandatory redeemable preferred shares into ordinary shares;
2. Subsequent amendment of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to reorganise the share capital of the Company by converting 83,452 (eighty-three thousand four hundred and fifty-two) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares, with a nominal of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Class B Non-Voting MRPS"), together with the share premium attached thereto amounting to USD 2,962,668.- (two million nine hundred and sixty-two thousand six hundred and sixty-eight US Dollars), into 83,452 (eighty-three thousand four hundred and fifty-two) ordinary shares, with a nominal of USD 1. (one US Dollar) each (the "New Ordinary Shares"), subject to the payment of a global share premium attached thereto to be allocated to an available accounting balance sheet item as share premium up to an amount of USD 2,962,668.- (two million nine hundred and sixty-two thousand six hundred and sixty-eight US Dollars), for the avoidance of doubt, without cancellation or creation of shares, in order that the share capital of the Company be represented by 20,923,452 (twenty million nine hundred and twenty-three thousand four hundred and fifty-two) ordinary shares, with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Ordinary Shares") and 864,798 (eight hundred and sixty-four thousand seven hundred and ninety-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Non-Voting MRPS").

It is further noted, that, as a consequence of the aforementioned conversion, all of the outstanding Class B Non-Voting MRPS were converted into Ordinary Shares, and it is therefore resolved to suppress the Class B Non-Voting MRPS so that the share capital of the Company be represented by:

- Ordinary Shares; and
- Non-Voting MRPS;

(the Ordinary Shares and the Non-Voting MRPS shall be together hereafter referred to as the "Shares").

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 21,788,250.- (twenty-one million seven hundred and eighty-eight thousand eight hundred and fifty US Dollars) divided into the following shares:

- 20,923,452 (twenty million nine hundred and twenty-three thousand four hundred and fifty-two) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- 864,798 (eight hundred and sixty-four thousand seven hundred and ninety eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Non-Voting MRPS").

The Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

All the Shares have a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each and are fully paid-up.

All the Shares are in bearer or registered form. A register of the registered Shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,200.-.

The capital increase is valued at EUR 2,269,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Calmena Luxembourg Holding, une société anonyme valablement constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 21.788.250 USD (vingt-et-un millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante Dollars Américains) ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.919 (la «Société»).

A comparu:

1517310 Alberta Ltd., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 700, 333 – 7th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 2Z1, agissant en son nom propre et agissant aussi au nom de sa succursale luxembourgeoise, 1517310 Alberta Ltd., Luxembourg Branch, une succursale ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.396 (l'«Actionnaire Unique»);

ici représentée par Max Mayer, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier, ensemble avec la liste de présence, signée ne varietur par la personne représentant l'Actionnaire Unique, ainsi que par le notaire, et qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte auprès de l'administration.

Le notaire déclare que, conformément à la liste de présence, les 20.840.000 (vingt millions huit cent quarante mille) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social votant de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé.

L'Actionnaire Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des actions préférentielles à rachat obligatoire de classe B en actions sociales ordinaires;
2. Modification subséquente des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réorganiser le capital social de la Société en convertissant 83.452 (quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de catégorie B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, ensemble avec la prime d'émission y attachée d'un montant de 2.962.668 USD (deux millions neuf cent soixante-deux mille six cent soixante-huit Dollars Américains), en 83.452 (quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée, devant être allouée au poste prime d'émission du bilan comme prime d'émission disponible à hauteur d'un montant de 2.962.668 USD (deux millions neuf cent soixante-deux mille six cent soixante-huit Dollars Américains), sans qu'il soit toutefois procédé à l'annulation ou à la création d'actions, de sorte que le capital social de la Société soit représenté par 20.923.452 (vingt millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et 864.798 (huit cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «MRPS Sans Droit de Vote»).

Il est ainsi noté que, en conséquence de la conversion ci-dessus, toutes les actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de catégorie B existantes ont été converties en Actions Ordinaires, et qu'il est dès lors résolu de supprimer les actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de classe B de sorte que le capital social de la Société soit représenté par:

- Les Actions Ordinaires, et
 - Les MRPS Sans Droit de Vote;
- (les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par les «Actions»).
- Il par conséquent décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société en conséquence.

Deuxième résolution

Suite aux déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit.

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 21.788.250 USD (vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante Dollars américains), divisé en différentes classes d'actions comme suit:

- 20.923.452 (vingt millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);

- 864.798 (huit cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS Sans Droit de Vote»).

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par les «Actions» et individuellement par l'«Action»).

Toutes les Actions ont une valeur nominale de 1 USD chacune et sont entièrement libérées.

Toutes les Actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient, et les paiements faits sur les actions, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 3.200.- EUR.

L'augmentation du capital est évalué à 2.269.500,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4773. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029758/169.

(120038999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Kardam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris note de la démission de M. Fernand David avec effet au 1^{er} mars 2012.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031899/12.

(120041699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012031901/12.

(120041819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.998.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 8 mars 2012, l'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Camille Paulus, Monsieur Jean Steffen, et de Monsieur Alex Schmitt, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Lex Benoy, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012031902/17.

(120041826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

KPI I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.101.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031903/10.

(120041976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

KPI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.102.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031904/10.

(120041975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Adsec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.990.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 février 2012

- L'assemblée a accepté les démissions de M. Richard Turner et Seline Finance Limited en qualité d'administrateurs.

L'assemblée nomme Mr Paul Wurth le présent commissaire aux comptes pour une terme qui expira à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour ADSEC

Administrateur

Seline Management Limited

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012032145/18.

(120041742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.784.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2012 que:

- A3 T S.A., ayant son siège à 44 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg, RC numéro b 158687, a été nommé réviseur d'entreprise en remplacement d'AUTONOME DE REVISION, société civile démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012032007/14.

(120041948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

KPI III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.106.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031905/10.

(120041974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Centuria Holding Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.806.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031910/10.

(120042111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Leading Light Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.085.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031913/9.

(120041873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.
